



**IB MAROC.COM**

**IB MAROC.COM**

Société anonyme au capital social de 41 748 600 DH  
immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le Numéro 75 281  
CasaNearshore Park, Shore 18 – Etage 5, Plateau 502-Bd Al Qods  
Sidi Maârouf Casablanca

**Avis de Convocation  
Assemblée Générale Ordinaire  
Le 27 juin 2014 à 09 heures**

**CasaNearshore Park, Shore 18 – Etage 5, Plateau 502-Bd Al Qods Sidi Maârouf Casablanca**

**En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 modifiée et complétée par la loi n° 20-05;
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice ;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Renouvellement du mandat d'un Commissaires aux Comptes
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2013.

**Première résolution :**

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des Commissaires Aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve lesdits rapports ainsi que le bilan, le compte des produits et charges et les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2013 ;

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale octroie le quitus de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux Commissaires Aux Comptes pour l'exercice écoulé ;

**Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'un Commissaire aux comptes

**Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale décide d'approuver le projet d'affectation des résultats de l'exercice écoulé tel qu'il a été proposé par le Conseil d'Administration dans son rapport de gestion :

**L'affectation de bénéfice de 1 832 292,17 Dirhams au report à nouveau**

*Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation*

**Le Conseil d'Administration**



40, Boulevard Anfa - 6<sup>ème</sup> étage  
Casablanca

Casablanca, le 31 mars 2014

**IB MAROC.COM S.A**

**RESUME DU RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
CERTIFIANT LES COMPTES ANNUELS DES EMETTEURS SOUMIS AUX  
DISPOSITIONS DE LA LOI 17-95 RELATIVE AUX SOCIETES ANONYMES TELLE QUE  
COMPLETEE ET MODIFIEE**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société IB MAROC.COM S.A au 31 décembre 2013, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 74.762.573 dont un bénéfice net de MAD 1.832.292.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au deuxième paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **IB MAROC.COM S.A.** au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.



10, rue de la liberté  
Casablanca

**Vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, la société IB MAROC.COM SA a procédé aux opérations suivantes :

- Souscription à l'intégralité de l'augmentation de capital de la société IB Côte d'Ivoire, dont le montant appelé correspondant à 75% de l'augmentation s'élève à 6.199 KMAD ;
- Prise de participation dans le capital de la société BSI à travers l'acquisition de 31 780 actions d'une valeur de 225 MAD, libérées du quart, soit 1 788 KMAD ;
- cession de la totalité de la participation d'IB Maroc dans la filiale DISAFRICA (initialement libérée au quart).

**Les Commissaires aux Comptes**

**KPMG**

**Mostafa Fraiha**  
Associé

**BDO Sarl**

**Zakaria Fahim**  
Associé